

**Nombre de membres en
exercice:** 11

Séance du 05 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean-Luc HENRY

Présents : 7

Sont présents: Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Amandine MORLOT, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Béatrice MERCIER

Votants: 7

Excuses: Romain HENRY, Patrick HURNI, Tom GENIN

Absents: Jérôme PRIN

Secrétaire de séance: Béatrice MERCIER

Objet: Destination des coupes 2024/2025 - 2023 DE 044

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

-Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de la parcelle n° 30

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

-L'exploitation en régie des arbres de la futaie et la délivrance à la commune des houppiers, du taillis, des petits arbres et des arbres de qualité chauffage des parcelles 1-18-19

Les arbres de la futaie seront vendus façonnés par les soins de l'ONF. Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M. Romain HENRY, M. Patrick HURNI et M. Jérôme PRIN

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par feu

-le délai d'abattage et débardage au 15/04/2025

-le délai de débardage au 15/10/2025

-La délivrance à la commune des arbres feuillus de qualité chauffage de la parcelle 32

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M. Romain HENRY, M. Patrick HURNI et M. Jérôme PRIN

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

-le mode de partage par feu

-le délai d'abattage et débardage au 15/04/2025.

-le délai de débardage au 15/10/2025.

Objet: Achat compteurs de sectionnement - 2023 DE 045

Lors de sa réunion du 9 juin dernier, le conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de faire établir des devis pour des compteurs de sectionnement. Ainsi, Monsieur le Maire présente le devis de la société Dominique Muller, pour 4 compteurs de sectionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté, il envisage la pose de compteur de sectionnement :

- 1 au cimetière

- 2 au carrefour Grande Rue / Rue du Bois

- 1 Route de Traveron

Et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Objet: Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service Public d'eau Potable 2022 - 2023 DE 046

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Objet: Participation programme d'actions prévention des inondations - 2023 DE 047

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition faite par l'EPAMA (Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents) concernant son 3ème programme d'actions de prévention des inondations (PAPI Meuse 3) qui consiste à poser des repères de crues, destinés à entretenir la mémoire du risque d'inondation, et des échelles limnimétriques, qui permettent d'observer localement la hauteur d'eau lors des événements d'inondations. Ainsi, Monsieur le Maire propose d'installer une échelle limnimétrique de 3 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au programme d'actions de prévention des inondations PAPI Meuse 3, et de faire poser une échelle limnimétrique de 3 m. Il charge Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

Objet: Saint Nicolas 2023 - 2023 DE 048

L'Association des Loupiots souhaite se joindre à la commune pour le financement des bons d'achat et participera à hauteur de 10 € par enfant. Elle procédera au remboursement sur présentation d'un titre de recettes par la commune.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'offrir à chaque enfant du primaire (soit 27 enfants), un bon d'achat d'une valeur de 35 € (25 € pour la Commune, 10 € pour l'association des Loupiots), valable dans le Centre Leclerc de Neufchâteau, dans les rayons jouets, culturels et habillement.

Objet: Facturation feux d'artifices 14 juillet Association des Loupiots - 2023 DE 049

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que désormais la vente de feux d'artifices étant très réglementée, la commune a procédé à l'achat des feux d'artifices du 14 juillet pour l'association des Loupiots. L'association des Loupiots s'est engagée à rembourser le feu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à procéder à la facturation du feu d'artifices à l'association des Loupiots.

Objet: Participation financière voyages Collège de Vaucouleurs - 2023 DE 050

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande faite par le collège des Cuvelles de Vaucouleurs. Il sollicite la commune pour une aide financière concernant un projet de sorties sur le thème des JO 2024 pour 4 élèves de Sauvigny.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, décident à l'unanimité, d'octroyer une aide financière d'un montant de 50 € par enfant concerné soit un montant total de 200.00 €.

Il décide également de virer les crédits nécessaires de la manière suivante :

- C/ 615228 : entretien et réparation autres bâtiments : - 200.00 €
- C/ 65748 : Subvention fonctionnement pers droit privé :+ 200.00 €

Objet : Réserve incendie - 2023 DE 051

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à une demande d'extension de la ferme du GAEC des Chenevris, il est nécessaire de réaliser une réserve à incendie de minimum 180 m³ qui sera financée par les 2 fermes voisines.

La commune mettra à disposition le terrain sur lequel la réserve pourra être mise en place, et réalisera le terrassement ainsi que la clôture.

Monsieur le Maire ayant un intérêt dans cette affaire, il s'est retiré de la salle durant le débat et n'a pas pris part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la réalisation d'une réserve à incendie de 180 m³ minimum sur la parcelle ZE 129.

Questions diverses :

Repas des anciens :

Le Conseil Municipal envisage d'organiser un repas pour le repas des aînés avec l'intervention d'un traiteur. Le repas devrait avoir lieu en début d'année 2024. Plusieurs devis seront demandés. Les invitations seront lancées courant décembre 2023.

Cérémonie du 11/11

Comme chaque année, la cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu à 11h30 au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un pot de l'amitié.

Installation d'une prise électrique à la station de pompage

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire d'installer une prise électrique à la station de pompage afin qu'elle puisse être alimentée par un groupe électrogène, en cas de coupure d'électricité importante.

Réduction de vitesse - Route de Traveron après la sortie du village

Un administré a demandé à ce qu'un aménagement routier soit fait sur la route de Traveron avant l'entrée de Sauvigny afin de diminuer la vitesse des automobilistes. Il sera nécessaire de voir avec le département puisqu'il s'agit d'une route départementale.

Elagage des tilleuls de l'Allée des Tilleuls

Il est demandé à ce que les tilleuls de l'Allée des Tilleuls soient élagués, ainsi que les prunus situés Au Menuet.

Séance levée à 22h40.